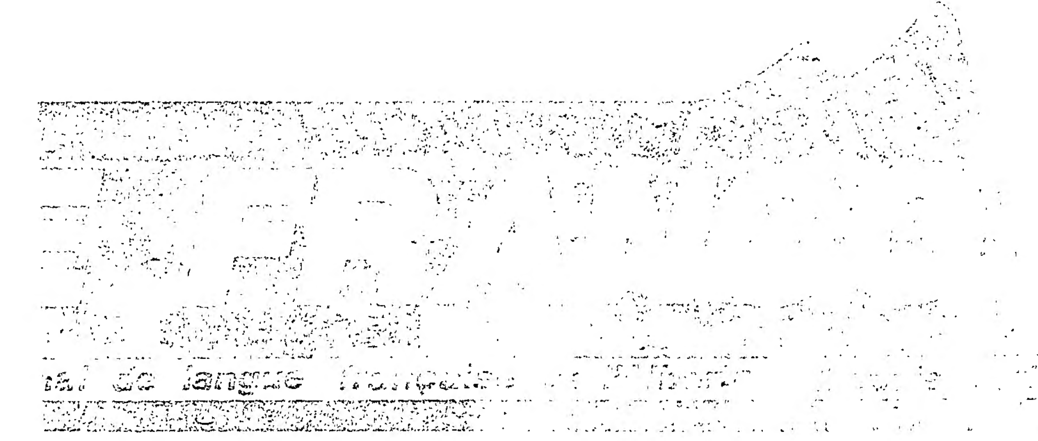
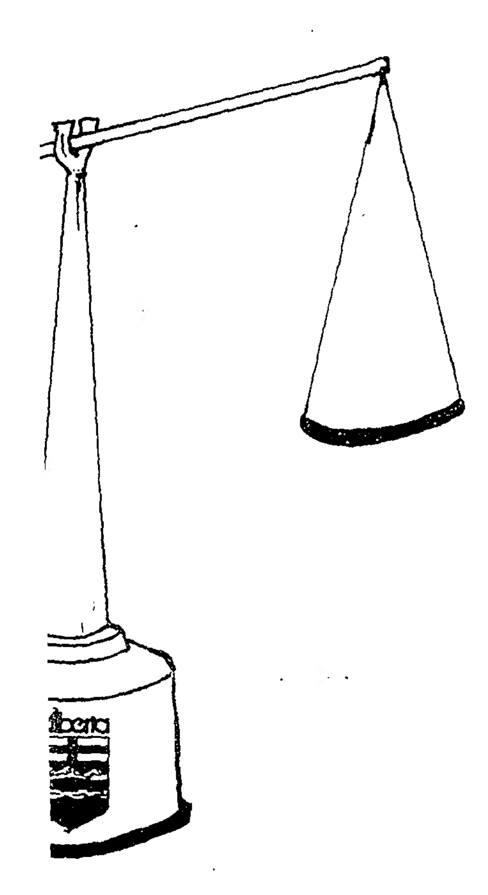


Edmonton, mercredi le 4 septembre 1985 16 pages 0.50



quette

…gnant demande que …ury soit bilingue



… déposer à la … Banc de la … l'Alberta un …clamant pour …uette un jury …

… Me Moreau, …marche signi…que qu'à coup …intenant que … prochaines semaines un ou l'autre des parties (Paquette vs Gouvernement de l'Alberta) s'inscrira en Cour d'appel.

On se rappelle à cet effet que le juge William Sinclair de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta avait octroyé dans sa décision rendue publique à la fin juillet, un droit pour un accusé francophone de s'exprimer dans sa langue aussi bien à l'enquête préliminaire que durant le procès. Les juges doivent quant à eux être capables de comprendre les langues française et anglaise. En ce qui concerne les jurés, le magistrat n'avait pas rendue obligatoire la maîtrise pour ces derniers des deux langues officielles.

La décision qui s'appuyait sur l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest de 1896, encore valide en Alberta selon le juge, renversait une décision de la Cour provinciale rendue le 26 octobre 1984. Accusé du trafic de narcotiques, Luc Paquette ne s'était vu alors offrir par le juge Marshall que le droit à un interprète.

Bien qu'ayant été peu remarquée ici en Alberta, la décision Sinclair avait été accueillie dans les provinces de l'Est avec un vif intérêt. Le magistrat avait en effet noté un similarité entre l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest et la Loi constitutionnelle canadienne de 1867. Ainsi, selon l'article 110 "toute personne peut utiliser l'anglais et le français dans les débats de l'assemblée législative des Territoires et dans les procédures devant les tribunaux". Quant à l'article 133 de la Loi constitutionnelle, celui-ci stipule "que dans tous procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant

Voir Affaire Paquette page 2.

LE DEVOIR se prononce sur la décision Sinclair. Voir page 2.

AU SOMMAIRE

Un "laboratoire d'expérimentation"?

Les commissaires de St-Paul s'entendent: le "nombre est suffisant"

par Yves Lavertu

EDMONTON — La commission scolaire du district de St-Paul accepte le principe qu'il existe un nombre suffisant d'élèves francophones dans cette région pour mettre en place des dispositifs aptes à répondre à leurs besoins propres. Ces mécanismes devront être opérationnels à partir de septembre 1986.

Pour ce faire, un comité de liaison entre les parents francophones et des représentants du Conseil scolaire sera mis sur pied d'ici les prochaines semaines.

Telles sont les décisions qui ont été rendues à l'unanimité par les commissaires jeudi le 29 août dernier suite aux demandes en ce sens exprimées par près d'une trentaine de parents de la région de St-Paul.

A l'issue de la rencontre fort brève entre parents et commissaires, plusieurs membres du comité de parents fraîchement formé ont crié victoire. Ceux-ci se sont dits agréablement surpris de la tournure des événements qui prennent selon certains un caractère historique.

Au sein de ce comité, on ne cache pas le désir que le principe officiellement accepté se traduise concrètement par la création d'une école totalement française de la première à la douzième année. On estime que 250 élèves pourraient ainsi être accueillis dès la première année d'ouverture.

Pour l'instant, la porte-parole intérimaire du groupe de parents Mme Lise Holeton se dit plus que satisfaite de la réception positive qui a été faite à leur demande. "Ils ont fait leur devoir, indique-t-elle. Ils faisaient affaire à une situation légale".

Pour le nouveau directeur du Bureau de l'éducation à l'ACFA provinciale, M. Yvon Mahé, c'est précisément le nouveau paysage légal apparu le 24 juillet dernier avec la décision Purvis qui a contribué à un tel déblocage. M. Mahé ne cache pas également qu'une demande présentée par un comité de parents plutôt que par l'ACFA avait plus de chance d'être accueillie favorablement par les commissaires.

Enfin, Mme Holeton souligne que l'apparition récente de la présidente de l'ACFA provinciale Mme Myriam Laberge lors d'une émission anglaise d'affaires publiques a eu l'heur de calmer les appréhensions des commissaires. Celle-ci indique également que la victoire de jeudi dernier n'aurait pas été possible sans le travail de fond qu'avait effectué au préalable un des commissaires sensible à la question scolaire francophone M. Paul Marchand.

Dès vendredi matin, on s'affairait du côté des parents à mettre en branle la mécanique devant conduire à concrétiser le principe émis la veille. A mots couverts, la porte-parole Mme Lise Holeton confiait que la formule qui allait s'élaborer à St-Paul pourrait peut-être servir d'exemple, voire de modèle pour d'autres régions où vivent des Albertains francophones.

Affaire Paquette suite de la page 1.

un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou l'autre de ces langues (française ou anglaise) dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédures qui en émaneront".

Selon Me Moreau, l'intérêt suscité dans les provinces de l'Est par le cas Paquette réside dans le fait qu'il met sur un pied d'égalité les situations vécues par la francophonie hors Québec et les anglophones de cette même province.

Enfin, il demeure une inconnue dans tout ce dossier: quelle a été exactement la position du Gouvernement du Canada lors du procès Paquette? Selon Me Moreau, la décision Sinclair est allée plus loin que ce que le fédéral, pourtant partie prenante avec M. Paquette demandait. Les avocats du gouvernement canadien n'avaient réclamé lors du procès Paquette qu'un interprete pour le juge plutôt que d'exiger, à l'instar de Me Moreau, que ce dernier soit bilingue.

Des victoires mitigées

N.D.L.R.: Nous reproduisons ci-dessous l'éditorial du quotidien montréalais LE DEVOIR (14 août) consacré à l'analyse de la décision du juge Sinclair concernant le droit d'un francophone à avoir son procès en français en Alberta.

COUP sur coup, deux jugements de la Cour du banc de la Reine de l'Alberta ont défini l'étendue des droits des francophones dans cette province où ils ne comptent que pour 1.33 pour cent de la population. Les deux sont des victoires mitigées qui illustrent assez combien les «générosités» canadiennes, en venant à la onzième heure et probablement trop tard, ont réduit à piètre restant le sens de vivre en français, hors Québec et ses voisins immédiats.

Le juge Stuart Purvis, interprétant au milieu de juillet l'article 23 de la Charte constitutionnelle telle qu'elle définit les droits scolaires de la minorité linguistique, concluait que le droit au contrôle des écoles françaises, à une gestion séparée, ne devait surtout pas être pris comme un «absolu». Tout en reconnaissant son existence, il en encadrait l'exercice avec tant de *caveats* qu'il en devenait presque nul et non avenu pour tous ceux qui ne résident pas en forte concentration urbaine. Le réalisme des nombres lui dictait cette prudence, dont il serait étonnant que des cours supérieures l'oublient complètement.

Deux semaines plus tard, un collègue du juge Purvis, le juge William Sinclair, reconnaît le droit d'un accusé, dans une cause criminelle, à parler et surtout à être véritablement compris dans sa langue (officielle) pour son enquête préliminaire et son procès. Eu égard au texte de la loi albertaine et à l'interprétation qu'en ont donnée d'autres juges depuis que des francophones ont commencé à l'invoquer, en 1982, ses conclusions paraissent presque larges. Mais elles viennent rappeler, mieux encore que dans le premier cas, l'effet implacable du temps qui rend presque insignifiants des débats autour de droits plus utiles aux écriveurs de traités savants qu'à ceux qu'ils semblent protéger. Car le jugement fait revivre l'article 110 de la Loi sur les Territoires du N.-O., adoptée en 1877 par les Communes qui voulaient consacrer le caractère bilingue du conseil législatif et des cours de justice de l'époque, dans cette région. Ainsi déterré, l'article nous rappelle à quel point ces protections allaient alors de soi, dans l'esprit originel de la Confédération.

Dès l'apparition de la loi qui créait l'Alberta, en 1905, et qui incorporait le fameux article 110, commencent les manoeuvres pour amoindrir le statut du français. En 1906 déjà, les Communes récupèrent une tentative de révocation de l'article 110 par la législature provinciale. Par la suite, le gouvernement provincial préférera provoquer la désuétude de l'article par l'oubli. Son succès a été évident puisque ce n'est que 76 ans plus tard que surviendra la première contestation de l'unilinguisme d'un tribunal à partir de l'article 110.

Quant au gouvernement actuel de l'Alberta, fidèle à sa tradition, il a longuement plaidé, en 1985, la thèse d'une révocation de fait, sinon de la loi, et il faut dire que sa lecture de ce siècle est assez convaincante: depuis 1906, l'Alberta a agi comme si l'article 110 n'existait pas et a réussi, en pratique, à en réduire si efficacement l'exercice que même les francophones n'ont plus osé y avoir recours. Ce n'est que par une argumentation technique, respectueuse de la lettre de la loi, que le juge Sinclair finit par donner tort au procureur général de l'Alberta: l'article 110 fait partie des lois de l'Alberta, et n'a jamais été révoqué, finit-il par conclure.

Rédigé dans des termes très semblables à ceux de l'article 133 de la constitution canadienne, qui accorde notamment aux anglophones du Québec des protections linguistiques très claires devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale, l'article 110 ne donne cependant pas les mêmes garanties aux Franco-Albertains puisqu'il s'agit d'une simple loi. Les Franco-Albertains étaient cependant surtout intéressés à voir définir l'étendue de leurs droits linguistiques devant les tribunaux, le plaignant requérant un procès entièrement en français, avec juge et jury capables de maîtriser la langue, ce qui est notamment le cas au Québec pour les accusés anglophones. Mais cette fois, parce qu'aucune autre disposition que l'article 110 ne s'applique en Alberta, le juge Sinclair refuse d'étendre aussi loin l'acceptation du droit d'un accusé «d'utiliser» sa langue durant une procédure judiciaire criminelle. Cela ne signifie pas que toute la procédure elle-même doive se dérouler dans la langue que choisit l'accusé, dit-il. Mais il va un peu plus loin que ne l'obligerait peut-être la lettre de la loi pour reconnaître que tous les acteurs à un procès peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix et que, nouveauté, les juges doivent pouvoir «comprendre», à l'oral et à l'écrit, la langue de l'accusé, de façon à ce que leur communication directe soit «efficace». Le jury, pour sa part, ne peut être soumis aux mêmes obligations.

Voilà certes une amélioration quant à des jugements antécédents, mais il faut aussi savoir en prendre la mesure. L'Alberta n'a pas accepté de ratifier des amendements au code pénal en matière de choix linguistique auxquels le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba se sont ralliés en 1979 et 1982, comme le rappelle le juge Sinclair. Il ne reste donc pour les francophones, de tout ce branle-bas de combat, que l'assurance de pouvoir être compris par un juge, et de pouvoir avec leurs avocats, s'exprimer en français, uniquement pour une procédure criminelle toutefois. La cour, on le prévoit, demeurera forcément le domaine des traducteurs.

On doute que nombreux seront ceux qui auront et l'occasion et le désir de se prévaloir d'un droit dont l'exercice est peut-être plus dangereux que la conduite d'un procès unilingue anglais. Le juge Sinclair ouvre la porte, aux dernières pages de son jugement, à un recours éventuel en vertu de l'article 15 de la charte canadienne des droits, qui traite des droits à l'égalité. On souhaite que le débat se poursuive effectivement à ce niveau. Mais on doit garder à l'esprit qu'une victoire, pour peu qu'elle ait quelque chance de se produire, ne serait que morale.

LISE BISSONNETTE

Diane Séguin Bacon aux langues officielles



EDMONTON — Diane Séguin Bacon remplace temporairement Beverly Wahl English dans ses fonctions de Représentante régionale aux langues officielles pour la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), région de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest.

Mme Séguin Bacon exerce normalement les fonctions d'agent bilingue chargé de présenter les cas au Centre d'Immigration du Canada d'Edmonton. Elle occupe ce poste depuis maintenant plus de quatre ans.

A partir de septembre, Mme Séguin Bacon rencontrera des membres des bureaux régionaux de l'Association canadienne-française de l'Alberta afin d'échanger sur les besoins des francophones de la province en matière de langues officielles à la CEIC.

Mme Séguin Bacon occupera ce nouveau poste jusqu'au retour de Mme English en mars 1986.



Journal hebdomadaire publié le mercredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton, sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA. En vertu d'une entente signée avec l'ACFA régionale de Rivière-la-Paix, tous les foyers francophones de cette région reçoivent le Franco.

Éditeur-Directeur: Paul Denis
Rédacteur en chef-Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Louise McKnight
Photo-composition: Sylvie Beauchamp-Guillette
Abonnements et montage: Lorelei Hironaka

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4
Téléphone: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$
2 ans: 25$

Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

Au Musée Héritage de St-Albert

Une rare exposition fait escale

par Lucienne Brisson

SAINT-ALBERT — Pour une première en Amérique du Nord, Krystina Deuss, collectionneur, expose au Musée Héritage, en collaboration avec le Commonwealth Institute London, England une superbe collection d'anciens vêtements indiens du Guatemala.

Présentée d'abord en Angleterre, Hollande et l'Allemagne de l'Ouest, l'exposition comprend 67 costumes complets en 15 différents matériels.

Des mannequins très joliment habillés et accompagnés d'explications concrètes et photos prises par Deuss, démontrent le talent exquis ainsi que l'ardente affection que ce peuple voue à ses traditions.

Les costumes agrémentés de broderies aux riches couleurs, pouvant en quelque sorte représenter nos broderies ultra-modernes (par le genre) donnent un coup d'oeil des plus agréables. Ils ont (Indiens) un goût très prononcé pour reproduire dans leurs travaux à l'aiguille ou autres, les animaux locaux, tels que le singe, le jaguar et le perroquet, ainsi que leurs plantes et leurs fleurs.

Par cette exposition, Deuss veut sensibiliser le monde vis-à-vis ces Indiens de l'Amérique du Sud. A plus d'une reprise, elle a mentionné la simplicité, la gentillesse et les problèmes de ce peuple.

Tout ceci, a spécifié Deuss, représente une vie et une culture qui se meurrent. Les Indiens du Guatemala, a-t-elle ajouté, sont massacrés et leur culture est détruite tous les jours.

La moitié des 7 1/2 millions d'habitants du Guatemala, sont indigènes, appelés "Mayas".

Deuss, a visité cet endroit pour la première fois, dans les années "60", alors qu'elle était étudiante en langues étrangères. Attirée par la beauté de l'endroit et la paix qui y régnait, elle y est retournée plusieurs fois.

Vers 1970, Deuss, remarqua que les dames, par nécessité, portaient de moins en moins leurs costumes traditionnels, pour les remplacer par des vêtements à l'allure médiocre et "bon marché". C'est alors qu'elle commenca à se procurer quelques morceaux (que ces dernières sacrifiaient) pour, par la suite en faire une collection.

Deuss, attribue la destruction de ce peuple et par conséquent sa culture à trois raisons majeures:

En premier lieu, le coût de la vie et la pauvreté extrême de ces gens. Ils n'ont ni l'argent ni le temps pour fabriquer ce qui autrefois faisait leur orgueil. Un poulet par exemple se vend 4.00$ et le salaire d'une journée est de 1.00$.

La 2e raison serait que la religion protestante influe forcément leur manière de penser et d'agir. C'est une brisure d'avec leurs croyances de jadis.

Enfin, les guérillas tuent sans tenir compte du sexe ni de l'âge. Ainsi femmes et enfants deviennent leurs premières proies.

Cette extraordinaire exposition sera en montre au Musée Heritage jusqu'au 29 septembre prochain. prochain.

Francopinion

Editorial

Comment élire un chef

Ah la politique! C'est pour les malhonnêtes, les sans scrupules, les "croches" qui cherchent à faire élire leur homme (femme) coûte que coûte.

Combien souvent a-t-on entendu pareil commentaire venant d'individus indignés devant une action politique quelconque, ou encore devant les propos d'un politicien en quête de votes pour se faire élire.

Le plus inquiétant c'est qu'il devient de plus en plus difficile de défendre l'intégrité d'un système démocratique qui permet des irrégularités, comme celles dont ont été témoins récemment les Albertains, alors que le parti conservateur est en marche vers l'élection d'un nouveau chef.

On dirait que pour certains zélés la fin justifie les moyens. Le truc qui semble le plus populaire est de donner des cartes de membres au lieu de les vendre. L'objecif visé est de faire élire autant de délégués que possible dont l'appui pour son candidat préféré est bien connu. L'organisateur cherche donc à remplir la salle de réunion avec le plus grand nombre de porteurs de cartes de membres du parti qui appuient le candidat qu'il préfère.

D'autres accusations de combine et de manigance se font entendre régulièrement par la voix des médias d'information.

Ce qui est malheureux, à part de cette atteinte à l'intégrité du processus démocratique, c'est que les trois candidats vont maintenant dévouer une bonne partie de leur temps à condamner mutuellement les stratégies et tactiques de l'autre au lieu de discuter ouvertement des questions politiques importantes.

La question la plus importante risque d'aller sans réponse. Quelle est la position de chaque candidat sur les principales questions de l'heure en Alberta? L'agriculture, l'économie, le chômage, l'éducation, la santé et le bien-être social, le Fonds du Patrimoine, etc. Voilà les sujets importants que l'on voudrait voir discuter par les trois candidats avant que l'un d'eux ne soit choisi chef du parti conservater et Premier Ministre de l'Alberta.

C'est à boire qu'il nous faut

Sans fanfare, presque inaperçus, les nouveaux règlements permettant aux établissements et maisons qui possèdent un permis pour les boissons alcoolisées de servir leurs clients jusqu'à 2 heures du matin sont entrés en vigueur en Alberta vendredi dernier 30 août.

Enfin, l'Alberta commence à se civiliser. Depuis très longtemps notre province est la cible des critiques les plus acerbes touchant les règlements puritains qui contrôlent notre comportement social.

Certains politiciens pensent encore que la meilleure façon de contrôler l'ivresse c'est de réduire le nombre d'heures d'ouverture des établissements qui vendent les boissons alcoolisées. Pourtant c'est l'effet contraire qui se produit dans bien des cas.

Plusieurs boivent tout autant mais dans moins de temps et c'est ça qui cause l'ivresse. En laissant aux convives plus de temps pour consommer peut-être seront-ils moins ivres.

Espérons aussi que les touristes vont trouver l'Alberta un peu moins plate et qu'ils cesseront de rire de nous en disant qu'en Alberta on "roule les troittoirs à 20h00".

PAUL DENIS



Billet

Le retour *vers* l'école

Jeannot était catégorique et sa décision sans appel.

- Non, Mom. J'ai décidé que je n'irai pas chez ton Maurice Lavallée.

- Tout d'abord, ce n'est pas *mon* Maurice, deuxièmement ce n'est pas *chez* Maurice, troisièmement ce n'est pas dans un snack-bar que tu vas mettre les pieds mais bien dans une école, à l'école Maurice Lavallée.

- Ça change rien, j'y vais pas, trancha le petit Jeannot.

- Écoute Jeannot, ça fait maitenant un an que ton père et moi parlons que tu iras là. Alors ne commences pas à nous contredire à deux jours de la rentrée.

- Mais je n'ai jamais voulu y aller chez Maurice, c'est trop loin!

- Une heure et demie d'autobus chaque jour, ce n'est pas trop. Tu auras le temps de réciter tes leçons. Et puis je n'ai pas à discuter de cette question-là avec toi. S'il le faut, on installera notre tente-roulotte dans la cour de l'école pour t'éviter le trajet. Chose certaine, lorsque l'heure de la rentrée sonnera, tu y seras.

Jeannot n'était pas d'humeur à lâcher prise facilement. Il savait pertinemment par expérience qu'il aurait sa mère par l'usure.

- Penses-y, vous allez devoir encore payer, juste pour m'amener là.

Sa mère n'était pas d'humeur à lâcher prise facilement. Elle savait pertinemment qu'elle aurait son fils par l'usure.

- C'est maintenant gratuit le transport vers Maurice Lavallée, chantonna-t-elle.

- Mais je vais tellement être fatigué à cause du voyage que je vais m'endormir sur mes examens et je vais avoir des mauvaises notes juste à cause de toi.

- Non mon petit gars et crois ta mère pour une fois. Le nom de cette école te portera bonheur. Je dois d'ailleurs te conter une vérité que tu es en droit de connaître ... Lorsqe j'avais environ ton âge, j'ai raflé presque tous les prix des concours de français que MONSIEUR Maurice Lavallée organisaient. Juste en disant *ton* nom à l'école, tout le monde va se souvenir de *moi*. se souvenir de *moi*.

- Ouais, ça c'était dans l'Antiquité, dans l'Ancien temps. Ça ne marche plus de même maintenant. (Traduit en langage d'adulte, le fiston signifiait à sa mère: "Allumes, on est en 1985").

Rouge de colère, celle-ci rétorqua furieusement:

- *Listen*, je n'ai pas vécu dans l'Antiquité. Je ne suis tout de même pas un dinosaure. Tu commences à ...

- Fâches-toi pas Mom. C'est toujours comme ça... Quand tu te fâches, tu commences à parler anglais.

- *So, you don't want learn french. You're not proud of your mother tongue?*

- Correct, Mom, correct. Je vais y aller chez Maurice. Mais je comprends vraiment pas pourquoi tu veux absolument que j'y ailles.

* * *

Plus tard, beaucoup plus tard, lorsqu'il eut l'âge de comprendre, il comprit.

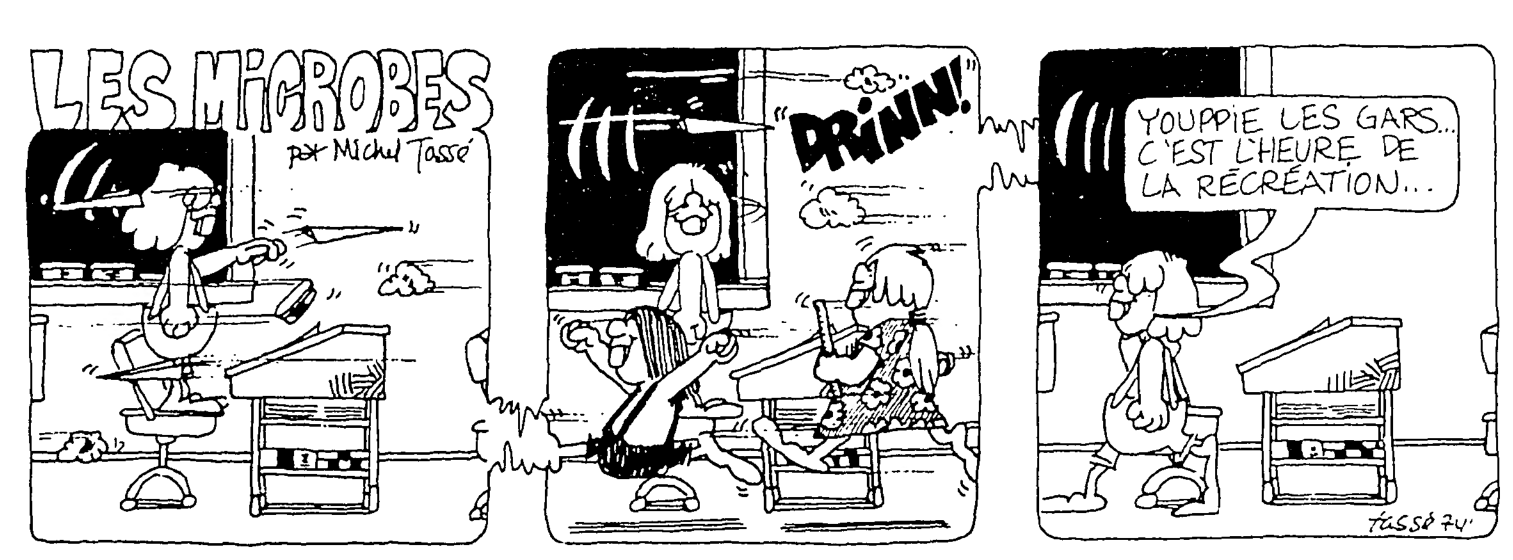
L'envoi de Jeannot à l'école Maurice Lavallée n'était qu'un prétexte que s'étaient échafaudés ses parents pour aller rejoindre et s'installer tout près de leurs voisins qui les avaient quittés pour aller s'amasser autour de la nouvelle école francophone. Trop gênés pour dire qu'ils les manquaient, ils avaient alors décidé de se servir de la cause de l'éducation française pour aller retrouver deux mois plus tard, clés en main, les Cadrin, les Denis, les Dubé, etc, etc.

YVES LAVERTU

Lettres-Ouvertes

Exploiter le patrimoine littéraire français

Chaque fois que je passe devant "Le Carrefour", c'est-à-dire environ trois fois l'an, j'essaie de trouver le détail ou la trouvaille qui ferait de celui-ci une librairie que l'on remarque. Car enfin ce magasin bien placé bénificie d'une vitrine enviable. Cependant mon attente est toujours décue. Extérieurement, ce magasin ressemble à n'importe quel autre: de banaux rayons de livres de littérature.



"Les Tintin, les Astérix, les Lucky Luke, les Schtroumpfs, font parti du patrimoine francophone."

Cette lettre n'est pas une critique du comité des responsables.

Aussi aimerais-je poser une question et suggérer quelque chose. **Q: — Dans le domaine du livre francopone, à part sa littérature bien connue, quel est le phénomène particulier qui étonne le plus l'étranger? R:** — *Les livres de bandes dessinées (ou illustré, pour les personnes plus âgées).*

En effet par la richesse de sa production et par le sérieux des histoires et des éditions, la B.D. a fait son chemin grâce à des hebdomadaires tels Tintin, Spirou, Fripounet et Marisette, Coeurs Vaillants et plus récemment Pilote.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici il n'y a rien eu de pareil dans la culture anglaise, bien qu'au départ les États-Unis étaient les mieux placés dans le domaine de la B.D.. Aujourd'hui encore la culture anglo-saxone voit ces dessins comme éphémères et pas très sérieux. Pour cette raison des revues comme "Heavy Metal" passe des histoires traduites du français, dont, entre autres, Valerien (qui créé en 1969 est le précurseur copié de Star Wars) et Kelly Green. Il est également intéressant de comparer les histoires de la souris Chlorophylle de Macherot avec Mickey de W.D. l'un est artiste et animalier, l'autre un bon vendeur.

Les Tintin, les Astérix, les Lucky Luke, les Schtroumpfs, font parti du patrimoine francophone, et il serait bon de rappeler ou faire connaître aux passants de la 109e rue, que les Smurfs ne parlent pas anglais et que les originaux (crées en 1959) sont bien en langue française. Et pour cela une vitrine remplie sur toute sa surface d'albums B.D. pourrait attirer l'oeil et montrer un aspect de la culture française ignoré du public.

Pour cela "Le Carrefour" devrait avoir un choix plus grand dans ce domaine. Il y a des genres que l'on ne trouve pas au Carrefour: l'histoire, telle les grands hommes, les grandes batailles, les histoires des provinces françaises; la Bible; les histoires de Dan Cooper le pilote canadien; les histoires de l'ouest (telle Blanc Casque en Saskatchewan...); la littérature telle: "les lettres de mon moulin" etc ... Par contre je note que "Le Carrefour" a "Le Secret de l'Espadon" (aventures de Black et Mortimer) en trois volumes alors que la version originale en deux volumes donc moins dispendieuse est toujours éditée aux Éditions du Lombard.

Dans notre société actuelle où les parents s'attendent à la réussite sociale de leurs enfants, la B.D. a un rôle important à jouer pour susciter de l'intérêt chez les jeunes dans les domaines que je viens de mentionner.

J'espère que ces quelques lignes encourageront certains changements visibles à la devanture du Carrefour à l'avantage de la communauté mais que les membres du comité ne se sentiront pas visés et n'en prendront pas ombrage.

Michel Granger
Brooks Alberta

Contre un ministère du Multiculturalisme

Le Très Honorable Brian Mulroney
Premier Ministre du Canada
Chambre des Communes
Ottawa, Canada,

Monsieur le Premier Ministre,

Le Winnipeg Free Press, du Samedi 9 août, nous apprend qu'un rapport de vos cadres politiques vous incite à créer un nouveau Super-Ministère pour plaire aux ethnies du pays et ainsi vous assurer leur support électoral et cela en particulier dans la région de Toronto.

Il n'y a rien de mal avec le principe d'un certain multiculturalisme, mais l'expérience de ces dernières années nous montre que cette nouvelle vogue se propage au détriment de la reconnaissance du français comme langue officielle au Canada.

La loi inique de 1890, abolissant le français, et adoptée par le gouvernement du Manitoba, a eu pour effet de produire une population ignorante du fait que le Manitoba est une province constitutionnellement bilingue. Nombreux sont les Canadiens français victimes des effets de cette loi de 1890, qui s'enferment dans une mentalité de "Melting Pot" américaine, et acceptent bêtement le statu quo.

Un Ministère puissant tel que proposé, et groupant l'Immigration, la Citoyenneté, et le Multiculturalisme, présagerait de grandes difficultés pour le bilinguisme officiel au Canada. Alors, je vous prie de laisser tomber cette question tout au moins jusqu'à ce que les provinces acceptent d'enseigner les deux langues officielles du pays comme sujet de base.

Méfions nous des groupes qui se font les tenants acharnés du Multiculturalisme. Ils sont comme Messieurs Culver et Ham d'autrefois, les Partis Politiques "Western Canada Concept", et la Confédération des Régions et autres Anti-Canadiens-Français, qui prônent l'annexion aux États Unis pour éviter le bilinguisme officiel.

Le Canada ne peut avoir soit l'Anglais soit le Français comme langue unique. L'acceptation du bilinguisme officiel est à la fois la sauvegarde de la mosaiqe canadienne et de la nation comme pays autonome.

Pour que le Canada soit uni, et que cessent les divisions culturelles, il faut que les deux langues officielles soient encouragées et développées par votre gouvernement et les gouvernements provinciaux. C'est ainsi que vous gagnerez la confiance de tous et qu'ensemble nous nous mettrons à l'oeuvre pour bâtir le Canada de demain.

Vive le Canada bilingue!

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Georges Forest
St-Boniface, Manitoba



Spordinaire par Claude Cornellier

Comme John Wayne et la tarte aux pommes

Et revoici le fameux mois de septembre. La saison de football est rendue à mi-chemin, les hockeyeurs sont à aiguser leurs patins et leurs réflexes, et les joueurs de baseball (du moins, la grosse majorité d'entre eux) pensent à leurs activités hivernales. Mais pour les joueurs impliqués dans les courses au championnat, septembre représente la ligne droite à la fin d'une longue et épuisante course.

Les Blue Jays de Toronto sont présentement en tête de leur division et espèrent remporter le championnat. En fait, ils sont à la tête de la course depuis le tout début, et même un peu avant, puisque les experts leur avaient concédé ce championnat avant le premier match. Mais finiront-ils premiers?

La semaine dernière je vous citais quelques bouquins dont j'ai fait la lecture au cours de la dernière décennie, et je me suis rappelé "The Bronx Zoo" de Sparky Lyle. Ce livre raconte la dernière saison de l'as-lanceur avec les Yankees de New York, soit 1978. L'année précédente en avait été une de franc succès pour les Yankees qui alignaient alors les Riggie Jackson, Craig Nettles, Carfish Hunter, Chris Chambliss et Thurman Munson.

En '78, l'équipe connut de nombreux problèmes, tant au niveau administratif que santé. Hunter, Gullett et Figueroa avaient eu de vilains maux de bras et Billy Martin s'était fait congédier, remplacer et ré-embaucher.

Lyle raconte comment les Yankees se sont retrouvés à quatorze parties des Red Sox de Boston en début d'août pour finalement les rattraper en septembre et les devancer au 163e match de la saison, en éliminatoire, à Boston.

Plusieurs ont pensé que le retour soudain des Yankees était dû à la tenue de Jackson ou Guidry, mais selon Lyle, le tout était tout à fait prévisible: Les Yankees **savaient** qu'ils l'emporteraient tout simplement parce qu'il s'agissait des Yankees! Fort simple, non?

Voyez-vous, il y a quelque chose de magique avec cette formation. Ils auraient beau être derniers au classement, qu'ils trouveraient le moyen de trouver quelques millions de supporteurs. Samedi dernier, le réseau NBC avait le choix de nous montrer la rencontre opposant les Jays au White Sox ou celle mettant aux prises les Yankees et les Angels. Evidemment, c'est la seconde qu'on a pu observer.

Les Yankees, tout comme les Dodgers de Los Angeles, représentent les États-Unis d'Amérique. Un peu comme la tarte aux pommes, John Wayne et la Statue de la Liberté, si vous comprenez, l'analogie. Et à cause de cela, les Blue Jays doivent affronter l'équipe, les médias, le peuple américain et la pression du mois de septembre. Et c'est beaucoup.

Si on ne s'attarde qu'au baseball et aux statistiques, on voit qu'il reste sept rencontres entre les deux équipes et que les Torontois n'ont qu'à remporter que cinq des sept parties pour assommer les Yankees. Mais les Blue Jays savent fort bien que ces confrontations seront difficiles. La pression sera beaucoup plus forte sur eux que sur les New-yorkais qui seront soutenus par quelques millions de gens qui ne veulent absolument pas voir une série mondiale se disputer en sol canadien. Lorsque les Expos se sont inclinés face aux Dodgers en '81, on avait estimé que les cotes d'écoute de la série mondiale auraient tombé de 58 millions si l'équipe canadienne l'avait emporté. Ça, c'est beaucoup, beaucoup de sous.

Evidemment, je souhaite voir les Blue Jays l'emporer parce que je déteste George Steinbrenner et je suis fatigué de voir les Yankees remporter le championnat.

Mais ces quelques trente rencontres que les Blue Jays ont à disputer seront de plus en plus difficiles à remporter. Le syndrome de "septembre-octobre-Yankees" se montre le bout du nez.

Bonne Semaine!



Extraordinaire par Claude Roberto

Transpiration: bouée de sauvetage ou embarras

La transpiration apparaît involontairement, d'où l'ennui qu'elle représente. Pourtant elle joue un rôle nécessaire et positif puisqu'elle rafraîchit le corps humain. Et ceux qui ne transpirent pas, développent une température trop haute lors des chaleurs de l'été, ce qui est un sérieux problème.

La sueur consiste tout simplement d'eau sécrétée à travers la peau, lorsque certaines glandes se mettent à fonctionner sous l'effet de la chaleur. Bien sûr, l'activité physique, comme la température élevée, peut les stimuler. On conseille toujours de remplacer cette eau perdue par le corps afin de maintenir le niveau de sang. Sinon, on court le risque de déshydratation et d'épuisement dû à la chaleur, ce qui peut s'avérer fatal.

Alors, buvez! Si vous faites des exercices poussés par temps chaud, vous serez déjà sérieusement déshydraté lorsque vous commencerez à avoir soif. Il faut se forcer à boire dès le début de l'exercice, même de petites quantités, et continuer au cours de l'activité. Car malheureusement, le corps humain n'emmagasine pas l'eau à la manière des chameaux.

Quel type de liquide boire? Surtout de l'eau, puisque le corps a besoin de récupérer cela. Ou si vous désirez, du jus d'orange congelé avec au moins trois fois plus d'eau que recommandé.

Second bienfait de la transpiration: En plus de rafraîchir, elle garde la peau humide. En hiver nous transpirons fort un peu et l'épiderme devient plus sec, nous ne le savons que trop bien!

Malgré tout, on considère la transpiration plutôt comme un problème et les personnes émotives en sont souvent les victimes. Car les glandes la provoquant agissent non seulement sous l'effet de la chaleur mais aussi des émotions. La sueur provient parfois simplement du stress et des ennuis de la vie de tous les jours. D'où des taches sur les vêtements, des chaussettes à renouveler, des mains moites lorsque le patron vous appelle, et ... la nécessité de lutter contre des odeurs déplaisantes.

Certains agents chimiques aident à réduire la transpiration, en particulier les produits contenant du chloride d'aluminium dans l'alcool, qui obstruent les pores.

Dans les cas extrêmes de transpiration, les médecins prescrivent de légers courants électriques dans la peau pour y boucher les pores. Divers procédés chirurgicaux sont aussi disponibles pour éliminer les glandes responsables de la sueur.

Pour la plupart d'entre nous, l'odeur associée à la sueur et causée par des bactéries est plus gênante que l'humidité. Pour la réduire, on conseille les antisudorifiques qui diminuent le montant d'eau et les bactéries. Eux-aussi, ils contiennent de l'aluminium et ils bouchent les pores. Ils ne sont pas dangereux. Des irritations surviennent parfois, amis elles proviennent des éléments secondaires, tels les parfums. Alors, si une marque vous cause des problèmes, choisissez-en un autre. Les divers noms se valent à peu près tous (question de parfums et de prix mise à part).

Ainsi la transpiration peut vous sauver la vie ou vous faire mourir d'embarras. A vous d'en tirer le meilleur parti.



CBXFT cette semaine

Samedi 7 septembre

09h00 Belle et Sébastien
09h30 Candy
10h00 Astro le petit robot
10h30 Capitaine Caverne
11h00 D'hier à demain
11h30 Football professionnel canadien: Winnipeg à Ottawa
14h00 Bagatelle
15h00 Les Héros du samedi
16h00 Univers Inconnus
17h00 Palme d'Or
17h30 La vie secrète des animaux
18h00 Le téléjournal
18h05 Les Écrivains français
18h30 Le monde de Disney
19h30 Cinéma: Les Chariots de feu
22h00 Le Téléjournal
22h35 Cinéma: Le Grand Sommeil

Dimanche 8 septembre

09h00 Les mésaventures d'Ichabod Crane
09h30 Du neuf au zoo
10h00 Le jour du Seigneur
11h00 Fim d'art
12h00 La semaine verte
13h00 Bonne Fête, Maman!
15h00 Salomé
17h00 Second Regard
18h00 Le Téléjournal
18h01 Documentaires canadiens
19h00 Terre Humaine
19h30 Les Beaux Dimanches: Rideau!
20h30 Le Téléjournal
20h50 Les Beaux Dimanches: Page trois
21h50 Les Beaux Dimanches: C'est comme une peine d'amour
23h54 Ciné-Club: Mon oncle Antoine

Lundi 9 septembre

10h30 Animagerie
10h45 A tire d'aile
11h00 Au coin de ma rue
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h33 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: Les dernières fiançailles
16h00 Fraggle Rock
16h30 ZigZags: La route des étoiles
17h00 Les Plouffes
18h00 Ce soir
18h30 Sur la route du Pacifique
19h00 L'agent fait le bonheur
20h00 La pépinière
22h01 Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Les Évadés de l'Iran

Mardi 10 septembre

10h30 Animagerie
10h45 A tire d'aile
11h00 Au coin de ma rue
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: Aho, au coeur du monde primitif
16h00 Fraggle Rock
16h30 ZigZags
17h00 Les Plouffes
18h00 Ce soir
18h30 Marie-Anne Gaboury
19h00 Allo Boubou
20h00 La Pépinière
22h01 Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le point
23h04 Cinéma: Un homme et son péché

Mercredi 11 septembre

10h30 Animagerie
10h45 A tire d'aile
11h00 Au coin de ma rue
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays
14h00 Cinéma: La Poursuite mystérieuse
15h30 Le Paradis des chefs
16h00 Fraggle Rock
16h30 ZigZags
17h00 Les Plouffes
18h00 Ce soir
18h30 Les Canots de l'île
19h00 La Bataille du St-Laurent
20h00 Un amour de quartier
21h00 La Pépinière
22h03 Le Téléjournal
22h27 Sports Alberta
22h35 Le point
23h08 Cinéma: La Quarantaine

Jeudi 12 septembre

10h30 Animagerie
10h45 A tire d'aile
11h00 Au coin de ma rue
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h30 Avis de recherche
13h00 Avis de recherche
14h00 Cinéma: Les Vautours
15h30 Les six saisons Arrikameks
16h00 Fraggle Rock
16h30 ZigZags
17h00 Les Plouffes
18h00 Ce soir
18h30 Le Voyage de Knorr
19h00 Baseball des Expos: Montréal à Philadelphie
21h30 Génies en herbe
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h35 Le point
23h04 Cinéma: La Vraie Nature de Bernadette

Vendredi 13 septembre

10h30 Animagerie
10h45 A tire d'aile
11h00 Au coin de ma rue
11h30 Daniel Bertolino
12h00 Première Édition
12h05 Fariboles
12h30 Avis de recherche
13h00 Reflets d'un pays'
14h00 Les Pionniers de la brousse
15h00 L'Odyssée de la Marie-Clarisse
15h30 Les chocs de la vie
16h00 Fraggle Rock
16h30 ZigZags
17h00 Les Plouffes
18h00 Ce soir
18h30 Wdgeport
19h00 Pare Choc
19h30 Les Grands Films: Une journee en taxi
22h01 Le Téléjournal
22h25 Sports Alberta
22h33 Le Point
23h04 Cinéma: Éclair au chocolat

Samedi 14 septembre

09h00 Festival Intergalactique
09h30 Les géants de la terre
10h00 La rose et l'anneau
10h30 Félix Leclerc raconte
11h00 Les héros du samedi
12h00 Univers des Sports
14h00 Fraggle Rock
14h30 ZigZags
15h00 Semaine parlementaire à Ottawa
16h00 D'hier à demain
17h00 Le téléjournal
17h05 Victor, la terre est plate
17h30 Baseball des Expos: New Yord à Montréal
20h00 Les Plouffes
21h00 Les insolences d'une caméra
22h00 Le Téléjournal
22h21 Politique fédéral
22h30 Ciné: Les yeux rouges

L'actualité québécoise

Cet automne, Montréal nous offre l'embarras du choix

Le grand pharaon Ramses II et son temps, Pablo Picasso: rencontre à Montréal, sont les deux principaux événements culturels ayant lieu à Montréal cet été, et se terminant cet automne. Sans oublier Le Festival des Films du Monde de Montréal qui se déroulait du 21 août au 1er septembre, où soixante pays prenaient part à la neuvième présentation annuelle de ce Festival, le seul en Amérique qui soit reconnu par la Fédération internationale des Associations de producteurs de cinéma. D'année en année, le Festival des Films du Monde acquiert une cote internationale de plus en plus élogieuse.

Mais sachez bien, si vous êtes à Montréal pendant la saison automnale que la ville regorge aussi d'activités de tous genres. Vous n'aurez que l'embarras du choix.

Le Marathon de Montréal, le 22 septembre

Quelques 12,000 marathoniens du monde entier participeront à l'événement. Parrainée par la Fédération d'athlétisme du Québec et l'Association canadienne d'athlétisme, la course de 42 kilomètres commencera au milieu du pont Jacques Cartier, se déroulera dans les rues de la ville et se terminera au parc Lafontaine. Ceux qui termineront la cour recevront une médaille en or, en argent, ou en bronze, selon le temps parcouru, ainsi qu'un certificat personnalisé. Un Salon du coureur se tiendra avant le marathon du 18 au 21 septembre à l'Hôtel Méridien. Aux kiosques, on renseignera les amateurs sur le conditionnement physique, le point de vue médical, la nutrition et d'autres sujets reliés à la course.

Le 14e Festival du nouveau cinéma et du vidéo de Montréal, du 17 au 27 octobre

Axé sur l'innovation, le Festival proposera les oeuvres de créateurs de plus de 20 différents pays. Les cinémas participants sont: Les cinémas de La Cité, le cinéma Outremont, le cinéma Parrallèle, le Spectrum la Cinémathèque Québécoise et le cinéma de l'Office National du film.

Les championnats du monde de gymnastique, du 3 au 10 novembre au Vélodrome

Nettement la manifestation du sport amateur de l'année, ces championnats réunissent les meilleurs athlètes des États-Unis, d'Union Soviétique, du Japon ainsi que de nombreux autres pays. Il s'agit de l'événement gymnastique le plus important, entre les Olympiques.

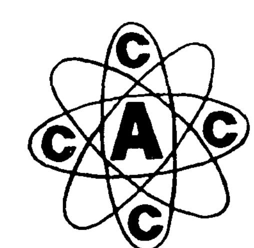
Le match de la Coupe Grey, le 24 novembre au Stade Olympique

Bien que plus de 7 millions d'amateurs de football auront les yeux rivés sur l'écran, les heureux se rendront au Stade Olympique de Montréal pour assister au championnat canadien de football, le plus impressionnant spectacle sportif au Canada. Comme toujours, les magnifiques spectacles d'avant-match et de la mi-temps donneront encore plus d'éclat à cette traditionnelle manifestation automnale.

Des centaines d'autres présentations d'arts visuels, de spectacles, de manifestations sportives ainsi qu'un large éventail d'événements spéciaux en plus de ceux énumérés ici feront de Montréal un endroit où il sera bon de visiter cet automne.

PIERRE NOËL
Bureau du Québec à Edmonton





CONSEIL ALBERTAIN de la COOPERATION

Vos intérêts économiques

Le président vous parle

Comment vivons-nous la démocratie?

Notre troisième valeur, la démocratie, constitue celle qui caractérise le plus l'entreprise coopérative; c'est elle qui la distingue de l'entreprise capitaliste. C'est aussi celle qui, à cause des nombreux changements qui sont survenus depuis le début du siècle, semble la plus difficile à cerner dans son application quotidienne.

Pour nous permettre de mieux saisir la place qu'occupe aujourd'hui la démocratie dans notre entreprise, nous allons faire un bref retour dans le temps et examiner comment cette valeur était vécue à l'origine dans les caisses populaires.

Les racines de notre fonctionnement démocratique

C'est à la fin du 19e siècle, avec l'avénement de la révolution industrielle et du libéralisme économique que la coopération est devenue un mode d'organisation sociale et économique. A cette époque, les thèmes à la mode étaient:

> "L'État ne doit pas intervenir. Chaque citoyen doit se débrouiller comme il peut. Que le plus fort gagne!"
>
> "Il ne faut pas trop en donner au peuple, sinon les pauvres vont se multiplier. Il faut s'organiser pour que la main-d'oeuvre se maintienne mais n'augmente pas".

Ces théories avaient créé une petite classe de possédants à côté d'une grande majorité de dépossédés. C'était la situation d'une majorité opprimée par une minorité opprimante.

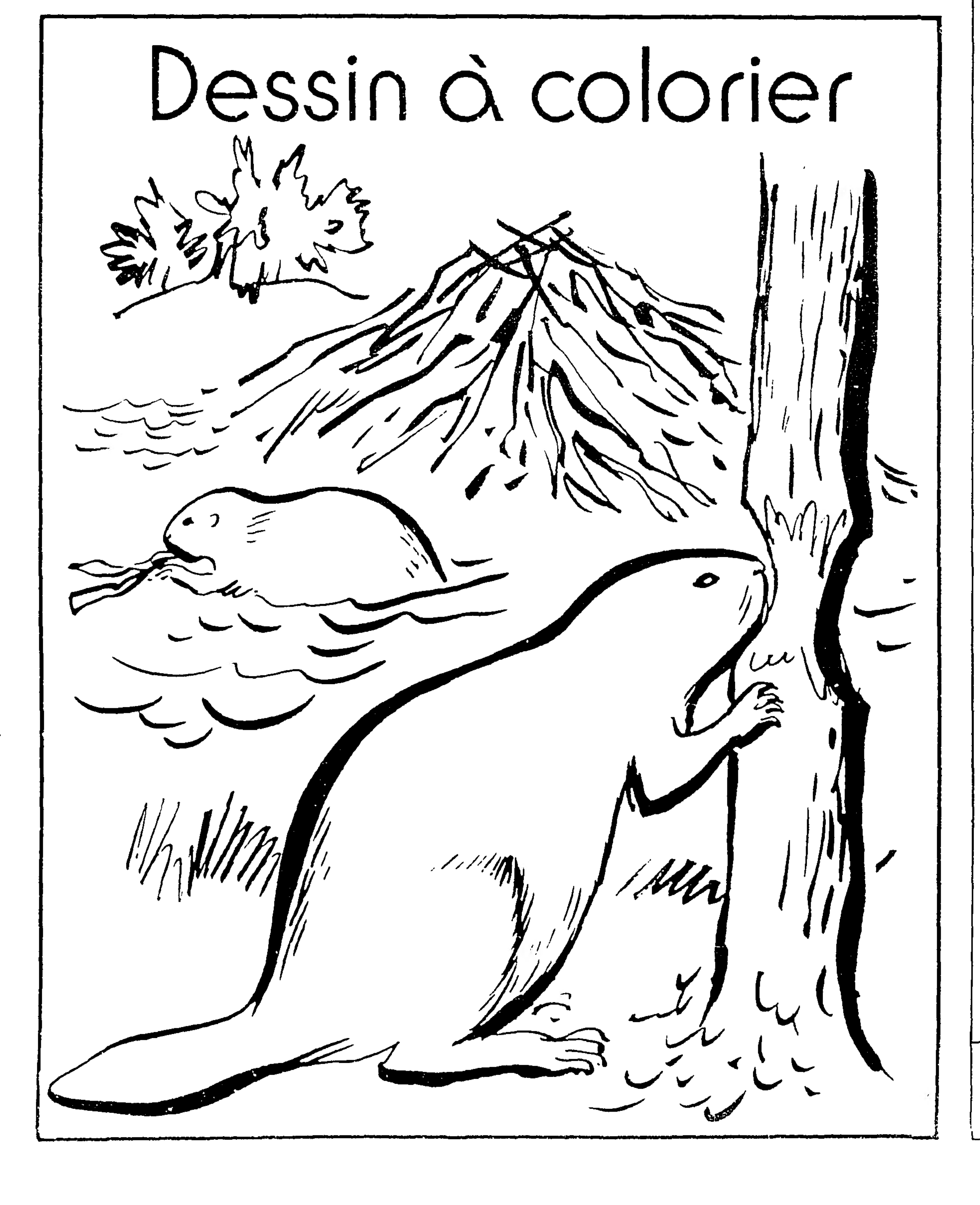
Pour se libérer de l'oppression grandissante de ces systèmes, plusieurs personnes issues de milieux populaires ont opté pour une formule essentiellement démocratique, la coopération, qui leur permettait de posséder, de diriger et de gérer leur entreprise sont un exemple de cette volonté des moins nantis de se prendre en main.

La démocratie était à la base de ces entreprises. Elle se manifestait dans des critères bien définis:

a) L'adhésion libre et ouverte à tous;
b) L'égalité entre tous les membres, exprimée par l'expression "une personne, une voix";
c) L'autorité et le pouvoir à la base, c'est-à-dire aux membres;
d) La participation active de tous les membres aux décisions;
e) L'information et l'éducation des membres

C'est en vivant ces principes que les membres de Caisses populaires ont pu relever le défi de contrôler leur destinée et de se libérer des contraintes du temps par leurs propres efforts, et ce, dans un esprit de collaboration.

Pour vos enfants



Télévision

«7 JOURS À NOTRE IMAGE»

La Société Radio-Canada est heureuse d'annoncer à ses téléspectateurs que durant toute la semaine **du 8 au 14 septembre,** elle rendra un hommage très spécial aux créateurs canadiens.

Le nouveau téléroman d'André Dubois

lundi 9 septembre 1985, 19h00
L'Agent fait le bonheur



Le chef Alfred Lamothe (Roger LeBel) et les sergents Ostiguy et Côté (Marcel Leboeuf et Danielle Proulx) dans «L'Agent fait le bonheur», le lundi 9 septembre à 19h00.



Le maire de Charlesville (André Montmorency, à gauche) trouve réponse à tout.

André Dubois, qui nous a fait rire pendant tant d'années avec le petit monde de l'Agence Lemay dans *Du tac au tac* et *Vaut mieux en rire*, sans parler des *Bye Bye* 83 et 84, nous fera découvrir la force constabulaire de Charlesville, une petite municipalité située en banlieue de Montréal. Les téléspectateurs pourront s'amuser ferme à travers les aventures et mésaventures du chef et de ses officiers, auxquelles seront souvent mêlés le maire, la directrice du journal local et l'avocat le plus en vue de la place.

Exceptionnellement, durant la semaine spéciale «7 jours à notre image», le nouveau téléroman **L'Agent fait le bonheur** sera diffusé **le lundi 9 septembre à 19h00**, à la télévision de Radio-Canada, mais sera présenté subséquemment tous les mardis à 19h30.

Les protagonistes de la série

Alfred Lamothe (Roger LeBel), le chef de la police de Charlesville, a connu les années «glorieuses» de la Police provinciale tout en préservant une honnêteté exemplaire. Derrière ses allures de conservateur bourru, il cache tout de même un coeur d'or.

Julien Lafontaine (Raymond Cloutier) est lieutenant et c'est l'as des as. Tout lui réussit. Il ne craint ni les risques, ni les enquêtes délicates et n'hésite jamais à prendre certaines libertés avec les procédures. Il est très sûr de lui et de son charme irrésistible.

Benoît Ostiguy (Marcel Leboeuf) est sergent et porte l'uniforme avec énormément de fierté. Son père était policier et il a toujours désiré faire ce métier. Il n'est pas un intellectuel, loin de là, mais son attention aux détails pratiques et sa grande générosité en font un collegue très apprécié. En dehors de ses fonctions de policier, on le retrouve instructeur de l'équipe de hockey pee wee.

Carmen Côté (Danielle Proulx) a le grade de sergent. Formée à l'Institut de police de Nicolet, elle est donc rompue aux techniques les plus avancées. Carmen Côté est une jeune femme indépendante qui se sert de sa mémoire exceptionnelle pour apprendre et appliquer les lois et se rendre fort utile, même si le Chef accepte de mauvaise grâce la présence d'une femme dans son service.

Dolorès Poitras (Pauline Martin), directrice du Clairon de Charlesville, est une personne très déterminée qui se fait une spécialité de se mêler des affaires de tout le monde. Elle porte avec ostentation des vêtements fort chers.

Me Matthieu de La Rochelle (Ronald France) est un criminaliste de grande réputation et sûrement l'un des citoyens les plus connus de Charlesville. Le brillant avocat n'est vraiment à l'aise que dans les milieux bourgeois. Il traite avec mépris les intervenants du monde judiciaire et en particulier les policiers.

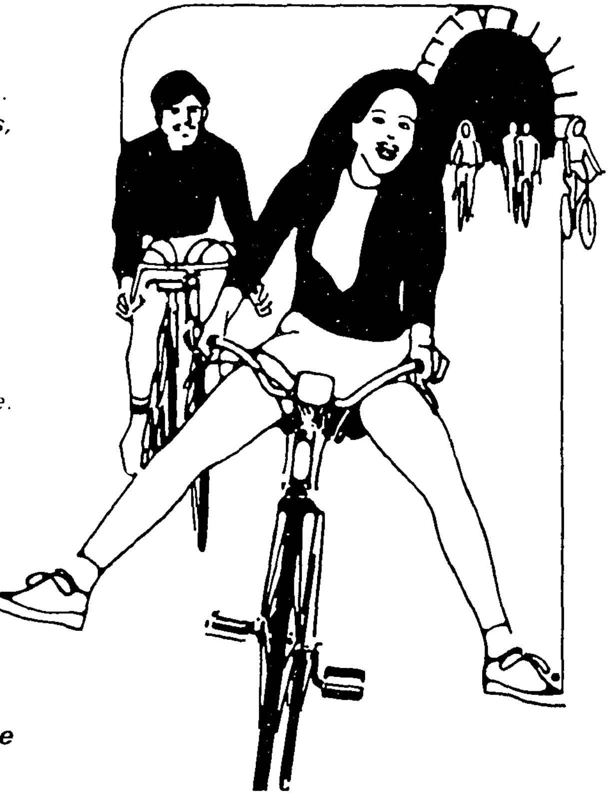
Aurèle Bourque (André Montmorency), maire de Charlesville, est un nerveux qui cherche à plaire à tout prix, ayant toujours ses prochaines élections en tête. Sa femme Virginie (Mireille Thibault) sera aussi souvent de la partie.

L'Agent fait le bonheur nous fera certainement passer de bons moments tout au long d'une saison qui s'annonce fertile en rebondissements de toutes sortes. En tout cas, c'est une première à ne pas manquer **le lundi 9 septembre à 19h00**, à la chaîne française de la télévision de Radio-Canada. Scénario et dialogues: André Dubois. Collaboration au scénario: Ubaldo Fasano.
Réalisation: Raymonde Bouchet

Jeunesse '85

Dans la puissance de ta jeunesse,
Tu profites de la vie jusqu'à l'ivresse,
Le temps s'écoulant aussi léger qu'une caresse.
Tu aimerais que l'avenir remplisse ses promesses,
L'incertitude et le chômage sont ta détresse,
Des gouvernants tu subis la maladresse,
Mais en toi circule une grande richesse,
Tu remets à plus tard le temps de la sagesse,
T'adaptant aux changement avec souplesse,
Ta nonchalance fait croire à la paresse.
De l'esprit et du coeur tu déplores l'étroitesse,
L'incompréhension et l'injustice te blessent,
Le spectre de notre pollution devant toi se dresse.
Ton énergie te fait triompher de la tristesse,
Sous ton agressivité se cache un besoin
de tendresse,
Détournant l'autorité avec finesse,
Tu bouscules sans cesse les droits d'aînesses.
Sous tes airs frondeurs se voit ta faiblesse,
Affichant l'amour parfois avec indélicatesse,
Tu es souvent critiquée et surtout enviée de
la vieillesse.

Jeannine Gadbois Lemoine
Sorel



LES PETITES ANNONCES

À VENDRE: Un tapis à vendre de très bonne qualité. Vieux seulement d'un an, 20' X 12', brun, avec "sous-tapis de 1/2". Une valeur de 800$ pour 350$. Composez 466-8587.

LOGEMENT À VENDRE: Un homme veut partager une maison près de l'école Maurice Lavallée et de la Faculté St-Jean. 225$ comprend les services publics. composez 469-1179.

ÉUCATEUR/TRICE: Le centre d'expérience préscolaire est à la recherche d'éducateur/éducatrice pour travail à temps plein débutant le 3 septembre. Contacter: Michel 465-7651.

GARDIENNE: ST-ALBERT — Recherche gardienne de soir pour garder deux enfants de 3 ans et de 14 mois. Contactez Johanne au 459-0013 après 18h00.

GARDIENNE: Désire gardienne à domicile pour un bébé de 5 mois et un enfant de 3 ans. Emploi à temps plein 5 jours/semaine. Salaire négociable. 469-2064.

GARDIENNE: POUR LE DÉBUT SEPTEMBRE — Gardienne pour venir chez moi, du lundi au vendredi; dans les environs de Pleasantview. Un bébé de 7 mois, ménage. Appeller 438-1405 après 17h00.

GARDIENNE: Garderais jeunes enfants chez moi où à domicile. Demandez Francine 471-3847

LEÇONS DE PIANO: Donnerais les leçons de piano et/ou de théorie aux enfants et aux adultes de tout niveau. Sept ans d'expérience. Demandez Emmy au 488-1779.

—Abonnez-vous!—

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

(i) KannGaz Producers Ltd.
(ii) Pan-Alberta Gas Ltd.
(iii) ProGas Limited
(iv) TransCanada PipeLines Limited

L'Office national de l'énergie, par son ordonnance d'audience GH-1-85, a annoncé plus tôt qu'il instruirait en audience publique à compter du 18 septembre 1985, entre autres, une demande en date du 3 juillet 1985 de la TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) pour prolonger les licences d'exportation de gaz naturel GL-84, GL-85 et GL-90.

En résultat d'une disposition de l'ordonnance d'audience GH-1-85, permettant des demandes additionnelles, l'Office a décidé d'inclure à l'audience du 18 septembre les demandes suivantes, toutes faites en vertu de la Partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie:

1) les portions d'une demande en date du 19 août 1985 de la KannGaz en vue d'une ordonnance modifiant la licence GL-77 pour prolonger de trois ans la période d'exportation, sans modifier la quantité prévue pour la durée de la licence;
2) une demande en date du 15 août 1985 de la Pan-Alberta Gas Ltd. (Pan-Alberta) en vue d'une ordonnance pour prolonger de trois ans la période d'exportation de la licence GL-95, sans modifier la quantité prévue pour la durée de la licence;
3) une demande en date du 20 août 1985 de la ProGas Limited (ProGas) en vue d'obtenir une ordonnance pour prolonger de quatre ans la période d'exportation de la licence GL-81, sans modifier la quantité prévue pour la durée de la licence;
4) les portions d'une demande de la ProGas en date du 20 août 1985 en vue de l'obtention d'une ordonnance pour prolonger de trois ans la période d'exportation de la licence GL-80, sans modifier la quantité prévue pour la durée de la licence; et
5) les portions d'une demande de la TransCanada en date du 20 août 1985, en vue de l'obtention d'ordonnances pour prolonger de trois ans la période d'exportation de la licence GL-88, pour prolonger de quatre ans la période d'exportation des licences GL-86 et GL-87 et pour modifier le point d'exportation de ces deux licences d'Emerson (Manitoba) à Niagara Falls (Ontario) sans modifier la quantité prévue pour la durée de la licence.

En plus, l'Office a maintenant décidé de ne pas étudier au cours de l'audience, la demande de KannGaz en date du 21 juin 1985 pour obtenir l'approbation par l'Office du contrat de vente de modification et les parties de la demande de la TransCanada en date du 3 juillet 1985 qui demandent l'approbation de certains contrats de vente de gaz.

L'audience commencera le mercredi 18 septembre 1985 à 9 h 30 dans la salle d'audience de l'Office à 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

L'audience sera publique et sera tenue pour obtenir la preuve et les avis pertinents des parties intéressées, des groupes, des organismes et des sociétés sur les demandes.

Toute personne qui souhaite intervenir au cours de l'audience sur les demandes énumérées ci-dessus, doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en signifier une copie auprès de la ou des requérantes. La requérante fournira une copie de la demande à chaque intervenant.

Toute personne qui ne souhaite que faire des commentaires sur les demandes doit écrire au Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie à la KannGaz, 800, Immeuble Lancaster, 304, 8e Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 1C2, à la Pan-Alberta, Suite 500, 707 8e Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3V3, à la ProGas, 1620, SunLife Plaza, 144 4e Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3N4 et à la TransCanada, C.P. 54, Commerce Court West, Toronto (Ontario) M5L 1C2.

La date limite de réception des interventions écrites ou des commentaires est le 5 septembre 1985. Le Secrétaire diffusera alors une liste révisée des intervenants, au besoin.

Des renseignements sur les procédures pour cette audience (veuillez donner le numéro d'ordonnance GH-1-85 et AO-1-GH-1-85), sont disponibles en français et en anglais et peuvent être obtenus en écrivant au Secrétaire, ou en téléphonant au Centre de distribution de l'Office à (613) 998-7204.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5

Le 28 août 1985

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

L'actualité française

Les Français boivent moins d'alcool

La consommation française de boissons non-alcoolisées augmente régulièrement. Dans un pays où l'on se glorifie de voir flotter haut l'emblème du vin, cet accroissement statistique traduit un fait de société. On assiste à une évolution sinon des moeurs, du moins des habitudes alimentaires. La population jeune boit moins que ses parents. En vingt ans, la consommation d'alcool par habitant a baissé de 19%.

Champions de l'alcool, les Français se lancent dans la course des sans-alcool. La demande des boissons non alcoolisées a augmenté de près de 9% en 1983. Il faut dire que l'industrie des boissons est un secteur en expansion mais où se joue une forte concurrence entre les branches.

L'évolution de la consommation des boissons paraît d'ailleurs suivre deux lignes parallèles: d'une part des liquides d'une composition bien définie et constante et d'autre part, des produits typiques d'un terroir où l'image de marque est imposée par le fabricant. D'un côté, les boissons désaltérantes (appéritifs et boissons carbonatées), de l'autre les produits d'appellation d'origine (vins et alcool). Les premières sont des boissons de nécessité où l'industrialisation et les études de marketing prédominent. Les seconds rappellent leurs origines rurales à la plupart des Français. Mais les chiffres sont là, moins de vin et guère plus de bière. Les Français boivent de plus en plus d'eau minérale et surtout de boissons non-alcoolisées. La consommation de jus de fruits par exemple, a augmenté de 31.57% entre 1980 et 1981 et la progression se poursuit. Les consommateurs de 15 à 25 ans constituent le gros des bataillons qui achètent les boissons non-alcoolisées. On distingue celles à base d'agrumes (limonades et sodas proprement dits) et celles à base d'extraits végétaux (colas, tonics et bitters). Ces boissons se composent d'eau gazéifiée, de sucre, d'un acidulant (acide citrique, lactique ou tartrique, acide phosphorique dans les sodas) naturel ou synthétique qui leur donne leur saveur désaltérante, plus quelques arômes et des colorants qui les différencient les unes des autres. Elles peuvent contenir un conservateur.

Connue depuis 300 ans, la limonade tire son nom de lemon (citron). Elle a été longtemps la boisson de base des goûters d'enfants avec les sirops et la grenadine.

Les **colas** datent de 1890. Ils étaient à l'origine vendus en pharmacie comme médication "anti-gueule de bois". Nés aux États-Unis où la formule secrète de coca-cola reste toujours enfermée dans des coffre-forts à Atlanta, ils ont été commercialisés surtout après la dernière guerre mondiale.

Les **bitters**, nés vers 1950 en Italie, sont, paradoxalement, les plus sucrées des boissons douces.

Le sucre est le principal composant de ces boissons. Contrairement à ce que l'on constate dans différents pays et notamment aux États-Unis, en France, le seul agent sucrant autorisé est le sucre (saccharose).

Le conditionnement compte souvent autant que le produit et l'arrivée sur le marché des "gros volumes" a donné un nouveau coup de fouet à la vente de boissons non-alcoolisées.

GEORGES RAVEL

A St-Thomas d'Aquin

Les célébrations dureront trois jours

EDMONTON — La paroisse St-Thomas d'Aquin d'Edmonton marquera son 25e anniversaire d'existence par trois jours de réjouissances et de célébrations.

C'est en septembre 1960 que l'archevêque d'Edmonton autorisait la fondation d'une quatrième paroisse française à Edmonton, à la demande d'un groupe de laïcs francophones du sud d'Edmonton qui voulaient du même coup mettre sur pied une école française pour leurs enfants.

Aujourd'hui, la paroisse compte quelque 300 familles dont un très grand nombre sont de jeunes familles. Sur le territoire de la paroisse, on note un nombre important d'institutions francophones dont l'école Maurice Lavallée, l'école J.H. Picard, la Faculté St-Jean, les couvents francophones des Filles de Jésus, des Soeurs de Ste-Croix et des Soeurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron. C'est dans la paroisse St-Thomas d'Aquin, en outre, que l'ACFA régionale d'Edmonton, Francophonie-Jeunesse, le Conseil albertain de la Coopération et Alliance Chorale Alberta ont leurs quartiers-généraux.

Les célébrations du 25e débuteront le vendredi soir 20 septembre par une célébration eucharistique qui sera suivie d'une dégustation de vins et fromages à la maison St-Joseph qui, incidemment, abrita en 1960, la première classe pour les petits francophones de la nouvelle paroisse.

Le lendemain, samedi 21 septembre, tout le monde est invité à une soirée de célébration au Capilano Inn. Un cocktail sera offert dès 18h. et il sera suivi d'un banquet et d'une soirée sociale.

Pour le dimanche 22 septembre, on a prévu un Brunch qui aura lieu à 11h00 à l'école Maurice Lavallée, et une célébration eucharistique qui se déroulera à 14h00 à l'Église St-Thomas d'Aquin et qui sera présidée par l'archevêque d'Edmonton, Mgr Joseph MacNeil.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des célébrations de St-Thomas d'Aquin ou encore pour se procurer des billets, il suffit de composer le numéro du presbytère: 469-4182, ou encore on peut communiquer soit avec M. Hervé Tardif (469-7076) soit avec M. René Blais (466-9572).



BLOC-NOTES:

FÉLICITATIONS



Denise Dubé
R.N.A

Le 2 août dernier une classe de 26 élèves ont gradué dans le domaine de "Registered Nursing Assistant" au "Alberta Vocational Centre" à Edmonton. Denise avait le désir de devenir garde malade depuis son enfance. Après des études durant trente-huit semaines ce rêve devint une réalité. Denise, la fille de Marcel et Lucille Dubé de Legal, est âgée de 19 ans.

Nos meilleurs souhaits à Denise dans sa nouvelle carrière.

IN MEMORIAM

TREMBLAY — A Répentigny, le 31 mai dernier, est décédé Bernard Jean Tremblay âgé de 63 ans, après une longue maladie. Il était le fils de Harry Tremblay, homme bien connu comme agronome et député du comté de Grouard durant les années 30.

Outre son épouse Marielle Côté, il laisse pour le pleurer Marcelle et Yvan Chartrand, son père Harry Tremblay et sa femme Lise, son frère Léo Lafond et ses enfants Kathleen et Robert, ainsi que de nombreux oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines.

Bernard fut un précieux collaborateur du journal "Le Franco" et ne manqua jamais d'encourager la cause du français dans l'ouest. Il reposera maintenant au Cimetière de l'Est dans la ville de Montréal.

MARIELLE TREMBLAY

IN MEMORIAM

Guy Johnson

JOHNSON — A la douce mémoire de Guy Johnson. Guy est décédé le 26 juillet à l'âge de 64 ans. Guy vit le jour à Ste-Marie Salomé (Québec) le 21 novembre 1920.

En 1922 la famille est venue à Ferland (Saskatchewan). En 1930 le beau district de Rivière-la-Paix attire la famille.

C'est à Donnelly qu'ils arrivent pour s'établir à Guy quelques années plus tard. En 1967 le 16 août, il épousa Patricia O'Hagar. Aux printemps de 1982, ils partent pour l'Irlande c'est là qu'il demeure jusqu'à son décès.

Il laisse sa charmante épouse Patricia, son beau-frère Roland Bastien; ses belles-soeurs Marie-Anne Johnson, Eva Johnson, Annette Johnson, Gabrielle Johnson, Yvonne Lauzé-Johnson de nombreux neveux et nièces, plusieurs cousins et cousines.

IN MEMORIAM

CYR — Samedi après-midi, le 10 août, l'âme de Marie-Jeanne Cyr, née Chamberland, nous quitta pour son repos éternel.

Mme Cyr, âgée de 72 ans, est décédée à l'Hôpital Général de St-Albert après une courte maladie.

Mme Cyr laisse dans le deuil son cher époux Lucien et ses enfants: Hélène (Larry) Donnelly de Clyde. Jacques de Champlain et son épouse Roberta de St-Albert, Rémi de Champlain et son épouse Pat de Devon, Laurent de Champlain et son épouse Louise de St-Paul. Elle laisse aussi les enfants de Lucien: une fille Gaétane (Léo) Clermont de Calmar et quatre fils et leurs épouses: Cléophas et Lucienne Cyr de St-Albert, Raymond et Doreen Cyr de Richmond de la Colombie-Britannique, Blair et Gladys Cyr d'Ottawa et Brian Cyr d'Edmonton. Elle avait 23 petits-enfants et 7 arrières petits-enfants. Elle laisse aussi deux soeurs: Mme Frank (Genna) Préfontaine de Legal et Mme Irène Roberts d'Edmonton.

Le service funéraire fut célébré à l'Église St-Emile de Legal mercredi le 14 août par M. l'abbé A. Beaupré. Elle fût inhumée au cimetière de Legal. Les porteurs furent Richard Chamberland, Claude Chamberland, Rémi Cyr, Richard Montpetit, Guy Cyr et Maurice de Champlain.

Nous offrons aux familles éprouvées nos sympathies les plus sincères.

La famille aimerait remercier leurs amis pour leurs réconforts dans leur peine.

MARCEL DUBÉ

IN MEMORIAM

M. Charles Boucher, né le 6 février 1906 à Chicoutimi (Québec), époux de Rose-Aimée Thériault est décédé subitement à la résidence des Pionniers Donnelly, mardi matin 23 juillet 1985..

Ses funérailles ont eu lieu à l'Église Sacré Coeur de Donnelly et la sépulture au cimetière de l'endroit vendredi 26 juillet à 10h30.

Il laisse pour pleurer sa perte outre son épouse Rose-Aimée, cinq fils: Charles, Eugène de Jean Côté, Antoine (Jeanne d'Arc Larivière) de Nampa, Michel (Lucienne Thibault) Gabriel (Rita Bělanger) de Donnelly, Magella (Adèle Gale) de Peace River, une fille Pauline Piché d'Edmonton. Vingt petits-enfants, quatre arrière-petits-enfants. Trois soeurs Annette Pélote, Alma Tremblay, Marguerite Poirier de Chicoutimi (Québec). De nombreux beaux-frères, belles-soeurs, parents, neveux, nièces et amis.

La famille Boucher remercie tous les gens qui ont participé au deuil par leur présence, les lettres et télégrammes de condoléances, les offrandes de messes, les dons au fond des maladies du coeur, les tributs floraux donnés, la nourriture, l'aide précieuse à la famille et aussi aux dames qui ont préparé et servi la collation fournie par le Club des Pionniers.

Un merci spécial aux Père O. Pinard célébrant, A. Bouchard et R. Bélanger, diacre et sous-diacre, à la maison funéraire (Chapel of Memories Ltd) de Peace River.

A Mme Boucher et à la famille nos plus sincères condoléances.

LAMOUREUX (1885-1985)

Il y a eu une belle réunion de famille à Lamoureux le 22 août pour commémorer la naissance des jumelles pionnières Délina et Aurélia Lamoureux.

Elles naquirent le 22 août 1885 — sur la ferme de leur père Alcibiade Lamoureux. Leur grand-père était Joseph Lamoureux le co-fondateur du petit village qui porte son nom.

Délia prenait pour époux Arthur Lamoureux, un fermier et de cette union naquirent onze enfants.

Aurélia épousa Maxime Desrosiers, forgeron local et de cette union naquirent trois enfants.

La fête commença à 18h00 par une messe concélébrée par les R. Pères Roland Bérubé et William Irwin. Ils furent assistés par Gracia Lamoureux et Augustin Lamoureux. Le lecteur était le petit-fils d'Aurélia, Pierre Lorieau. Le chant fut dirigé par le gendre d'Aurélia — Lucien Lorieau. Les solistes étaient Lucien Lorieau et Paul Lorieau. Mme Marcelle Kozak touchait l'orgue.

Il y eu une réception à la salle paroissiale de Lamoureux et parmi les assistants il y avait les deux soeurs des jumelles — Mme Laura Graves et Mme Elvine Lamoureux.

La traversée du Lac

Les nageurs gras ont l'avantage!

(SHS) Bien que les nageurs inscrits à la Traversée du Lac Saint-Jean doivent être en excellente condition physique, ils ont tout avantage à être gras. C'est du moins une des conclusions d'une étude effectuée par deux professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières et rapportée par l'hebdomadaire l'Étoile du Lac.

Serge Dulac et André Quirion ont passé en revue 22 nageurs (16 hommes et 6 femmes). Les nageurs plus maigres, notent les chercheurs, avaient tendance à souffrir d'hypothermie (refroidissement général du corps) alors qu'aucune baisse sensible de température n'a été observée chez les quatre plus gros nageurs.

D'un autre côté, les chercheurs ont remarqué après la course une baisse sensible du taux de sucre dans le corps des nageurs. Selon eux, celle-ci pourrait être causée par des réserves insuffisantes de glucides avant l'épreuve. Serge Dulac et André Quirion ont interrogé les nageurs sur leur diète et se sont aperçu que leurs connaissances en nutrition afin d'améliorer leur performance étaient plus faibles que celles des coureurs de longues distance. En fait, un seul des compétiteurs avait suivi une diète spéciale dans le but d'augmenter sa résistance et ses chances de gagner.

Les chercheurs de l'UQTR ajoutent que la Traversée du Lac Saint-Jean constitue une épreuve extrêmement épuisante qui pousse les nageurs aux limites de leur résistance au froid, et que le stress engendré par la compétition est énorme.

Service Hebdo-science

Reflets d'un pays: EDMONTON

11 septembre, 13h00 à l'antenne de Radio-Canada

Reflets d'un pays d'Edmonton 1985 marque le centenaire des Parcs Nationaux du Canada: visite de la source thermale Cave and Basin près de Banff. Historique, géologie, écologie et tourisme avec Claire Lamarre de Parcs Canada, et Gaby Fortin, garde en chef du Parc de Banff. — Le Parc national Wood Buffalo au nord de l'Alberta, reconnu officiellement par les Nations Unies comme site du patrimoine mondial. C'est aussi le seul endroit de nidification de la grue blanche d'Amérique: il abrite aussi un énorme troupeau de bisons. Inv. Jacques Séquel et Jacques Van Pelt. — Le Space Science Centre à Edmonton. Visite du centre spatial renommé pour ses expositions, son observatoire et son planétarium équipé d'un projecteur céleste optique informatisé, unique au monde. Anim. Danièle Petit Rep. Jacques Bertrand. Réal. Julia Sargeaunt.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

DÉCISION

Décision 85-668. **Sunwapta Broadcasting Limited** Edmonton (Alta.) Approuvé — Licence visant l'exploitation d'un réseau radiophonique de langue anglaise constitué de CFRN Edmonton, CJXX Grande Prairie, CKSA Lloydminster, CKYL Peace River et CFCR-FM Red Deer, pour la transmission de tous les matchs de hockey à domicile et à l'étranger, y compris les séries éliminatoires des Oilers d'Edmonton pendant les saisons 1985/86, 1986/87 et 1987/88 de la Ligue Nationale de Hockey. La licence expirera à la fin de la saison 1987/88.

Où puis-je lire les documents du CRTC? Les documents du CRTC peuvent être consultés dans la "Gazette du Canada", partie 1, aux bureaux du CRTC et dans la section référence des bibliothèques publiques. Les décisions du Conseil concernant un titulaire de licence peuvent être consultées, à ses bureaux, durant les heures normales d'affaires. Vous pouvez également obtenir copie des documents publics du CRTC en rejoignant le Conseil à: Ottawa/Hull (819) 997-0313; Halifax (902) 426-7997; Montréal (514) 283-6607; Winnipeg (204) 949-6306 et Vancouver (604) 666-2111.

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-dessous seront acceptées jusqu'à 11h30, heure avancée des Rocheuses, le jour de la date limite. Les soumissions devront être envoyées au Chef, politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, 9925, 109e rue, pièce 200, Edmonton (Alberta), T5K 2J8, téléphone: (403) 420-3213. On peut se procurer les documents contractuels aux bureaux du Ministère énumérés ci-dessous en envoyant le dépôt approprié.

PROJET

No. 669364 — pour PARCS CANADA
Parc National de Banff (Alberta)
Semence en hydroavions et fertilisation 12.5 km — 18.1, 23.0 km — 27.1, T.C.H. avenue Banff et chemin Norquay

Date limite: **le 19 septembre 1985**

Dépôt: **50$**

Les documents de soumission sont disponibles de la pièce 200, 2e étage, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta); pièce 632, Édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue s.-e., Calgary (Alberta); 1166 rue Alberni, Vancouver (C.-B.) et peuvent être étudiés aux bureau de l'Association des routiers à Edmonton, (Alberta) et Vancouver (C.-B.) et au bureau du Parc National de Banff.

INSTRUCTION

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Référence no: 2-S626-1A(232/85)
Rôle no. 8022 WD

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR SKYROAMERS AVIATION LTD EN AUTORISATION D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Skyroamers Aviation Ltd. a demandé l'autorisation d'exploiter à partir d'une base située à Edmonton (Alberta) un service aérien, commercial d'affrètement (classe 4) au moyen d'aéronefs à voilure fixe dans le groupe A.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le 4 octobre 1985 avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails, sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens, Division de l'Ouest, Commission Canadienne des transports, 3e étage, 350 Troisième avenue nord, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 6G7.

Shane Stevenson
Conseiller, transport aérien

Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnées, adressées au Chef, politique de contrat et administration, Travaux Publics Canada, salle 200, 9925 - 109 rue, Edmonton (Alberta), T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 11h30, (H.A.R.), à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 668485 — pour PARKS CANADA
Parc National de Jasper (Alberta)
Stabilisation du rocher (1985)
Autoroute Yellowhead
63.6 km et 65.1 km

Date limite: **le 17 septembre 1985**

Dépôt: **50$**

Les documents de soumission sont disponibles de la pièce 200, 9925- 109 rue, Edmonton (Alberta); pièce 632, Édifice Harry Hays, Calgary (Alberta); 1166 rue Alberni, Vancouver (C.-B.); et peuvent être étudiés au bureau de l'Association des routiers à Edmonton (Alberta) et Vancouver (C.-B.).

Pour de plus amples informations communiquer avec:

M. E. Widdal
Directeur de projet
téléphone: (403) 420-3229

INSTRUCTION

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETEES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **Surintendant régional, Matériels et Services de contrat, Région de l'ouest, Transports Canada, pièce 6-19, 9820 - 107 rue, Edmonton, (Alberta) T5K 1G3**, et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues **jusqu'à 14 h 00 (heure d'Edmonton) à la date limite spécifiée.** Les documents de soumission sont disponibles par l'entremise du bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932, télex 037-2469.

DOSSIER DE SOUMISSION: M4645

Projet: Remplacer clôture de sécurité en bois à l'aéroport de Whitehorse, Whitehorse, (T.Y.)

Les travaux consistent à remplacer approximativement 980 m de clôture en bois avec une clôture de sécurité en polyéthylène.

Date limite: **le 23 septembre 1985**

Dépôt: **aucun**

Informations techniques:
H. Cutts, téléphone 420-3922

Les documents de soumission peuvent être étudiés aux **deux** bureaux de l'Association de la construction à Edmonton; l'Association amalgamée de la construction de la C.-B.: succursale de Vancouver; aux Services des plans de la construction — Vancouver; à l'Association des entrepreneurs du Yukon — Whitehorse.

INSTRUCTIONS

Pour être considérée, chaque offre doit être soumise sur les formules fournies par le Ministère et doit être accompagnée par la sécurité spécifiée sur les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans l'enveloppe fournie.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Appel d'offres

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnées adressées au directeur de finance et administration, Travaux publics Canada, pièce 632, 220 - 4e avenue sud-est, Calgary (Alberta), T2G 4X3, téléphone (403) 292-5637, seront reçues jusqu'à 11h30, (H.A.R.), à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 360172-7 (820317)
Calgary (Alberta)
Parc Olympique Canada
Services hors site — services publics sousterrains.

Pour le bureau du Gouvernement du Canada, pour les jeux olympique d'hiver 1985.

Date limite: **le 19 septembre 1985**

Dépôt: **50$**

Les documents de soumission sont disponibles de la pièce 632, 220 - 4e avenue sud-est, Calgary (Alberta) T2G 4X3; pièce 220, 9925 - 109e rue, Edmonton (Alberta); et peuvent être étudiés aux bureaux de l'Association de la construction situés à Edmonton et Calgary (Alberta).

INSTRUCTION

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada

mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1								■				
2			■								■	
3		■					■					
4			■						■			
5							■				■	
6	■		■							■		
7					■							■
8					■							
9	■				■		■					
10				■							■	
11			■			■		■	■	■		
12												■

HORIZONTALEMENT

1 - Chien courant de petite taille. — Paré.
2 — Article. — Qualité d'une chose qui ne peut se différer
3 — Compara le poids. — Qui rend service
4 — Particule affirmatif. — De la campagne. — Propre.
5 — Brouillé. — Héros américain.
6 — Architecte français (1591-1669). — Soeur.
7 — Combat. — Qui vit loin du monde.
8 — Sert à attaquer et à se défendre. — Diront qu'une chose n'est pas.
9 — Reçus. — Ville d'Allemagne.
10 — Parcourue des yeux. — Mouche du sommeil.
11 — Partie dure du corps humain. — Fleuve italien. — Patrie d'Abraham.
12 — Désinence d'un mot.

VERTICALEMENT

1 — Couvert, armé de lame de fer. — Dans danse. — Dép. de France.
2 — Petit cours d'eau. — Affectueuse.
3 — Touchée.
4 — Disputes. — Après-midi.
5 — Prén. de femme. — Tu.
6 — Oublis.
7 — Equerre. — Un des cantons de la Suisse. Prén. féminin.
8 — Aucunement.
9 — Préfixe. — Allongés.
10 — Souveraine. — Barque à fond plat.
11 — Largeur d'une étoffe. — Direction. — Premier.
12 — Tailler la tête d'un arbre. — Souverain des Russes.

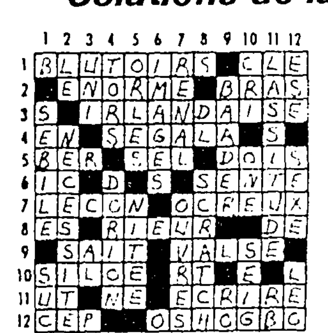
mots cachés

9 lettres cachées

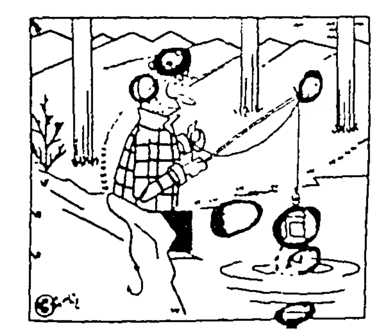
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	A	F	R	A	P	P	E	R	A	S	N	F	A	E	A
2	V	I	S	A	P	A	R	L	E	R	C	N	T	C	C
3	I	A	R	R	I	V	E	U	C	L	E	S	C	R	A
4	S	T	I	R	E	R	M	S	E	S	L	O	O	O	U
5	S	E	R	I	E	O	E	N	L	U	U	I	N	C	S
6	R	E	I	O	R	N	A	O	R	C	R	E	U	S	E
7	G	A	S	P	I	C	B	C	H	A	L	E	T	A	S
8	I	E	Q	O	O	E	U	E	A	I	R	I	V	E	S
9	R	O	T	I	S	S	M	D	B	O	L	I	V	E	S
10	E	E	N	D	I	E	S	E	I	O	V	I	R	A	S
11	V	S	M	S	N	A	V	S	T	E	S	T	E	R	A
12	E	A	A	T	U	U	A	I	E	T	A	T	S	A	T
13	N	L	S	R	E	U	R	T	R	A	R	E	S	R	R
14	I	U	S	S	L	A	A	E	A	U	R	A	O	E	E
15	R	T	E	E	S	T	S	I	S	E	M	U	S	E	S

Aura
avis
accouchements
aspic
ânes
arrive
avive
Bévues
Croira
cède
causes
chalet
coins
consul
creuse
crocs
Dièse
Etat
états
Frappera
Habiteras
Iris
Lobe
lotiras
Mère
mettras
muses
masse
Noël
Oser
olives
orna
Poids
prier
pôle
parts
promues
parleront
Rare
rôtis
revenir
ronces
rose
rêve
rares
rives*
rois
Sise
série
saule
salut
saur
suçai
soie
Trou
testera
tirer
très*
Visa
viras

Solutions de la semaine dernière



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	L	U	T	O	I	R	S	■	C	L	E
2	■	E	N	O	R	M	E	■	B	R	A	S
3	S	■	I	R	L	A	N	D	A	I	S	E
4	E	N	■	S	E	G	A	L	A	■	S	■
5	B	E	R	■	S	E	L	■	D	O	I	S
6	I	C	■	D	■	S	■	S	E	N	T	E
7	L	E	C	O	N	■	O	C	R	E	U	X
8	E	S	■	R	I	E	U	R	■	■	D	E
9	■	S	A	I	T	■	V	A	L	S	E	■
10	S	I	L	O	E	■	R	T	■	E	■	L
11	U	T	■	N	E	■	E	C	R	I	R	E
12	C	E	P	■	■	O	S	H	C	G	B	G



JOUVENCE

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30 et midi

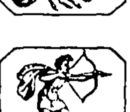
Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 10 h 30 et midi

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 00 et midi

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi





VOTRE HOROSCOPE

BÉLIER



du 21 mars au 20 avril

Deux journées au cours desquelles vous aurez à surmonter des influences hostiles. Cependant, vous ne devez pas craindre d'aller de l'avant et de mettre vos projets à exécution.

TAUREAU



du 21 avril au 20 mai

Vous exagérez probablement la gravité de vos tracas et soucis aujourd'hui. Efforcez-vous d'avoir plus de sang-froid. La journée de demain favorisera les relations sociales: une personne de l'autre sexe pense beaucoup à vous.

GÉMEAUX



du 21 mai au 21 juin

Évitez les excès aujourd'hui, méfiez-vous des abus de tous genres. La journée de demain vous vaudra moins de problèmes que celle d'aujourd'hui et il y aura même d'agréables moments.

CANCER



du 22 juin au 22 juillet

Cherchez à rencontrer des gens, aujourd'hui, car la solitude vous pèse lourd. Demain, des problèmes d'apparence assez compliqués trouveront une solution relativement facile.

LION



du 23 juillet au 23 août

Vous consoliderez des liens qui ont pour base une solide entente amoureuse, et dont vous aurez soin de protéger farouchement l'intimité. Votre expérience vous a déjà prouvé qu'il ne faut pas se fier aux apparences.

VIERGE

du 24 août au 22 sept.

Votre intelligence très éveillée favorisera les contacts intellectuels avec votre partenaire. Les astres vous donneront en outre la réceptivité et l'intuition nécessaires pour comprendre "l'autre" à demi-mots.

BALANCE



du 23 sept. au 23 oct.

Vous aurez des relations privilégiées avec votre conjoint. En effet, vous idéaliserez vos rapports, plaçant au-dessus de tout vos sentiments amoureux à son égard, et le bonheur vous ira bien.

SCORPION



du 24 oct. au 22 nov.

Terminez votre travail en cours et n'entreprenez rien de nouveau avant d'avoir définitivement tout terminé. N'accordez pas votre amitié à n'importe qui; recherchez les personnes loyales.

SAGITTAIRE



du 23 nov. au 21 déc.

Ne vous laissez pas distraire de votre tâche; faites votre travail consciencieusement. Contrôlez-vous, demeurez calme, la situation semble s'améliorer.

CAPRICORNE

du 22 déc. au 20 janv.

Ceci est une bonne journée pour reprendre contact avec des relations négligées et mettre sur pied des plans à long terme. Ne portez pas de jugement trop rapide; ne cachez pas vos véritables sentiments.

VERSEAU

du 21 janv. au 19 fév.

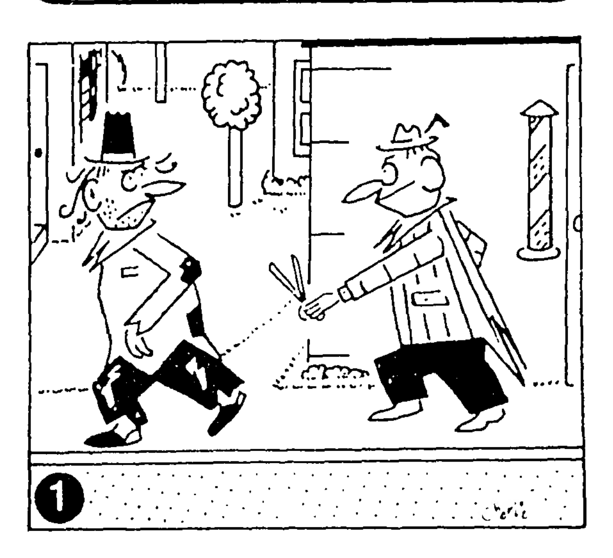
Vos idées sont nombreuses et excellentes, qu'attendez-vous pour les mettre en pratique. Sachez ce que vous voulez et ne faites pas marche arrière au moment de vous décider.

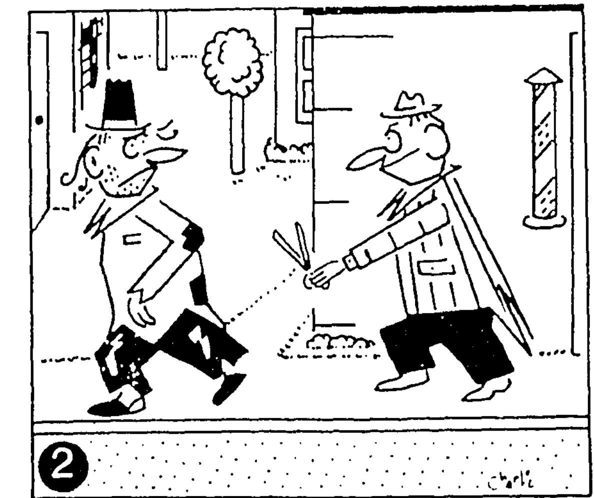
POISSONS

du 20 féve. au 20 mars

Ne perdez pas votre temps qui est précieux en discussions vaines et inutiles. Ne révélez pas tout de suite vos intentions, même à vos meilleurs amis. Attendez un peu.

jouez avec nous





Trouvez les 7 erreurs



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CONVOCATION:

Le Conseil général de l'A.C.F.A., à sa réunion des 1 et 2 juin 1985, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire de l'Association. Cette réunion aura lieu **au Holiday Inn (107e rue et 100e avenue) à Edmonton, le dimanche 29 septembre à 11h00.** Le seul item à l'ordre du jour sera l'approbation des changements aux Statuts et Règlements de l'Association qui permettront à l'Association de mieux harmoniser son année financière avec son cycle de programmation et d'activités.

Par la présente, tous les membres de l'Association sont convoqués à assister à cette assemblée générale extraordinaire.

CHANGEMENTS PROPOSÉS:

Vous trouverez les articles en vigueur présentement et les articles proposés.

EN VIGUEUR	PROPOSÉ
1. Article 31 L'assemblée générale annuelle de l'Association doit se tenir dans les trois mois qui suivent la fin de l'exercice financier, à la date et à l'endroit, en Alberta, fixés par le Conseil général.	L'assemblée générale annuelle de l'Association doit se tenir dans les **cinq** mois qui suivent la fin de l'exercice financier, à la date et à l'endroit , en Alberta, fixés par le Conseil général.
2. Article 60 Le Conseil général doit tenir au moins trois réunions par année, aux dates et aux endroits fixés par le Comité exécutif; la première réunion de l'année doit avoir lieu au plus tard quatre semaines après l'Assemblée générale annuelle. Les membres de ce Conseil général doivent être convoqués par le Directeur général au moins 15 jours avant la tenue de la réunion.	Le Conseil général doit tenir au moins trois réunions par année, aux dates et aux endroits fixés par le Comité exécutif; la première réunion de l'année doit avoir lieu au plus tard **huit** semaines après l'Assemblée générale annuelle. Les membres de ce Conseil général doivent être convoqués par le Directeur général au moins 15 jours avant la tenue de la réunion.
3. Article 44 Le Président de l'A.C.F.A. est élu pour un terme d'une année seulement. Il ne peut être réélu qu'une seule fois consécutivement. Article 45 En ce qui a trait aux vices-présidents de l'A.C.F.A. lors de l'Assemblée générale annuelle de 1983, deux d'entre eux — ceux ayant obtenu le plus de voix au scrutin — seront élus pour un terme de deux ans, et les deux suivants pour un terme d'un an. Par la suite, la durée des mandats sera de deux ans chaque fois. Article 87 La durée du mandat des vices-présidents du Comité exécutif est de deux ans; il y aura toutefois alternance dans les années d'élection entre les premier et deuxième vice-présidents; d'une part, et les troisième et quatrième vice-présidents, d'autre part (voir la section pourtant sur les élections).	On ne désire pas apporter de changement à ces trois articles. Cependant, comme les élections du président général et des quatre vice-présidents ont lieu à l'assemblée générale annuelle et que l'on propose que l'assemblée générale annuelle ait lieu à l'automne plutôt qu'au printemps, on désire signaler que l'approbation des changements aura pour effet de prolonger le mandat de l'Exécutif présentement en fonction de quelque six mois (c'est-à-dire de mars 1986 à l'automne 1986).
4. Article 117 L'exercice financier de l'Association se termine le 31 décembre.	A partir de 1986, l'exercice financier de l'Association se terminera le 30 juin.
5. Article 120 A la fin de chaque exercice financier et avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association, le vérificateur préparera le rapport des recettes et des dépenses, ainsi que des fonds et des biens de l'Association. Article 121 Le rapport du vérificateur devra être présenté aux membres du Comité exécutif avant d'être distribué aux membres de l'Association.	On ne désire pas apporter de changements à ces articles. Cependant, on signale que, par mode d'exception, l'Association ne présentera pas de rapport vérifié pour la période 1er janvier 1985 — 31 décembre 1985 mais qu'elle présentera un rapport vérifié pour la période 1er janvier 1985 — 30 juin 1986 à l'assemblée générale annuelle de l'automne 1986.

EXPLICATIONS:

Ces quelques changements proposés vous permettent difficilement de percevoir leurs implications. Nous espérons que les explications suivantes, bien qu'assez techniques, vous permettront de mieux comprendre pourquoi le Conseil général suggère ces changements.

1. Seule l'assemblée générale peut apporter des changements aux Statuts et Règlements de l'Association. C'est pourquoi il est nécessaire de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour que les changements proposés se fassent dans la légalité.

2. Voici ce qui se passe à l'heure actuelle:

a) l'exercice financier se termine à la fin décembre — en plein pendant la période intense d'activités de l'ACFA. On trouve qu'il serait plus normal que l'année financière se termine lorsque se termine le gros des activités de l'Association, c'est-à-dire en juin.

b) l'Association doit approuver une programmation et un budget avant la fin décembre; cependant, lorsqu'elle approuve sa programmation et son budget pour la période 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante, elle ne sait pas la programmation et le budget qui seront approuvés par le Secrétariat d'État et le montant de la subvention qu'elle recevra pour la période 1er avril — 31 décembre de l'année suivante. Ceci veut dire, en pratique, que des parties substantielles de deux réunions du Conseil général doivent être consacrées à la programmation et au budget préliminaires et en deuxième lieu, une programmation et un budget révisés à la lumière du montant de la subvention déterminé par le Secrétariat d'État.

c) l'assemblée générale annuelle, qui doit avoir lieu dans les mois qui suivent la fin de l'exercice financier (donc avant la fin mars) est peu utilisée pour délibérer sur la politique générale et l'orientation des activités de l'Association. Ceci se comprend, comme l'assemblée annuelle n'a pas lieu au début du cycle de planification de l'Association (c'est-à-dire à l'automne). L'assemblée générale annuelle est moins tournée vers l'avenir; elle est davantage tournée vers le passé. On trouve qu'il y aurait avantage à ce que l'assemblée générale annuelle regarde davantage l'avenir et que l'on puisse davantage tenir compte de son point de vue dans le cycle annuel de planification de l'Association.